



## LOCATION DU GYMNASSE ÉCOLE HENRI-BACHAND

Tarif	Résident	Non-résident	Personnel de l'école
À l'heure	40\$	50\$	25\$
3 heures ou plus <small>* Heure de fermeture : 21 h</small>	100 \$	120\$	60\$
Location d'équipement	20\$	20\$	10\$

### RAISONS DE LA LOCATION

- Activités sportives
- Fêtes d'enfants
- Autres activités en lien avec la mission de l'école (à valider par la direction)

### REMARQUES

1. La location du gymnase doit respecter la politique 505 du centre de services scolaire de St-Hyacinthe.
2. Le contrat de location (SRF-06) doit être complété par la direction de l'école et le locataire.
3. Le montant des taxes soit être inclus dans le contrat de location.
4. La locataire doit se présenter au secrétariat de l'école pour récupérer la clé et la remettre par la suite dans les plus brefs délais.
5. La direction de l'école doit s'assurer que le locataire ne possède pas d'antécédent judiciaire incompatible avec le mandat et la mission de l'école.

6. La locataire doit s'engager à respecter et à faire respecter l'interdiction totale de fumer dans le gymnase et à l'intérieur de l'école.
7. Le locataire doit respecter les normes relatives à la sécurité dans les édifices publics.
8. Le locataire s'engage à quitter les lieux pour 21 h.
9. Le gymnase doit être propre et désinfecté au départ du locataire et prêt à l'utilisation pour le lendemain. Advenant le cas où l'on doit demander au concierge de faire l'entretien, des frais seront demandés au locataire.
10. S'assurer que tout objet soit récupéré à la fin de chaque activité car l'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
11. Pour la location d'équipement, le locataire doit identifier les besoins à la direction de l'école avant la prise de possession de la clé. Le matériel sera prêt pour l'utilisation.
12. Si bris d'équipement, des frais seront chargés au locataire à la valeur de remplacement du matériel.
13. Si les règles ne sont pas respectées, l'école se réserve le droit de révoquer le contrat de location.
14. Les revenus de la location du gymnase seront attribués au Programme S.A.M et réussite éducative.